



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

N°2026.06.05.1B

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 13 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présent(e)s : Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Coralie MEURISSE – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN LOSSI – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Georges SALLES – Delphine IGUENI

- 12H35 : arrivée de Jean LORQUIN pendant l'appel des élus

Étaient représenté(e)s : Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET – Lise GABUS représentée par Rachida AMAR – Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT – Laurent BEGHIN représenté par Muriel FIOL – Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI – Béatrice BURON représentée par Georges SALLES – Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME

1B. Adoption de la convention constitutive du groupement de commandes dont le SIVAAD est coordonnateur – Annexe - Rapporteur Laurent DELORME

Le Conseil municipal,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la présente délibération a pour objet l'adhésion au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Considérant que le groupement de commande auquel la commune souhaite adhérer permet à ses membres d'obtenir en matière de fournitures et services, des conditions tarifaires et qualitatives aux moyens de commandes groupées,

Considérant que la liste des champs d'intervention du groupement de commande est la suivante :

- Fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle
- Fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, circuit court ou d'un commerce équitable,
- Fourniture de librairie, papeterie et scolaire,
- Fourniture de mobilier de bureau, scolaire et extrascolaire,
- Fourniture d'habillement et d'articles chaussants professionnels,

- Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de nettoyage,
- Fourniture de matériel de préparation et de service pour la restauration collective,
- Fourniture de matériaux et matériels spécifiques aux services techniques,
- Fourniture d'accessoires d'habillement et d'équipement de service,
- Fourniture de vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux, articles chaussants, accessoires et équipements de services (Services Techniques),

Considérant que le coordonnateur SIVAAD est chargé de recenser les besoins de l'ensemble des membres du groupement par l'intermédiaire de « cahier de recensement de besoins » en vue de la passation des marchés publics et d'assister si nécessaire les membres du groupement dans la définition de leurs besoins, opérée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

Considérant que chaque membre de groupement s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés et exposés au coordonnateur notamment au sein d'un cahier de recensement des besoins,

Considérant que le pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement pour ce qui les concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution,

Considérant que l'adhésion au groupement se fait par signature de la convention constitutive annexée à la présente délibération, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à chacun des membres,

Considérant qu'au titre de la mutualisation des coûts de fonctionnement du groupement de commandes, chaque membre versera une contribution annuelle au coordonnateur SIVAAD en fonction du montant des achats réalisés,

Considérant que le montant de cette contribution annuelle sera déterminé chaque année en Assemblée Générale des membres à partir des frais réels de fonctionnement du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var,

Considérant que le paiement de cette contribution annuelle interviendra l'année suivant les achats réalisés,

Considérant qu'il convient d'approuver l'adhésion au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var,

Après avoir délibéré,

Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune et le SIVAAD telle qu'annexée à la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires au paiement de la contribution financière annuelle seront inscrits aux budgets correspondants,

Autorise M. le Maire à prendre toute disposition, à signer la convention constitutive du groupement de commandes susmentionnée et tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Vote :

Adopté -> 33

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Coralie MEURISSE - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN LOSSI - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Gilles RAYMOND représenté par Benjamin JOGUET - Lise GABUS représentée par Rachida AMAR - Thierry RICHARD représenté par Frédéric CABOT - Laurent BEGHIN représenté par Mme Muriel FIOL - Philippe MARCO représenté par Delphine IGUENI - Béatrice BURON représentée par Georges SALLES - Guerino ALIMELLI représenté par Laurent DELORME

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Claude ALIMI**

